



FACILITATEUR DE BASKET

BULLETIN OFFICIEL D'INFORMATIONS N°18 – 29/10/2025

EN BREF

- ✓ **Rappels**
- ✓ **Déqualification licence**
- ✓ **Commission sportive seniors**
- ✓ **Commission sportive jeunes**
- ✓ **Commission de contrôle**
- ✓ **Commission des officiels**

1. RAPPELS

BOI précédent : BOI N°17

Dispositions particulières jeunes : Dispositions particulières - Championnats Jeunes

2. DEQUALIFICATION LICENCE



Le CD67 invite les clubs à vérifier s'ils possèdent des licences non conformes. Les clubs concernés sont priés de régulariser sans délai les dossiers en transmettant les pièces nécessaires à l'adresse suivante :

secretariat@basket67.fr

Une licence non conforme est une licence pour laquelle, suite au contrôle réalisé par le CD67, des éléments ont été jugés manquants ou erronés.

Où les trouver ?

FBI > Licences > Gestion des licences

- Validation : *Non validé*
- État du dossier : *Attente Retour Club*

Nous rappelons qu'une licence déqualifiée entraîne des **conséquences sportives et financières**.

Il est de votre responsabilité, en tant que club, de garantir la conformité des licences de vos licenciés.

3. COMMISSION SPORTIVE SENIORS

FORFAT GENERAL :

- WEITERSWILLER/INGWILLER I DIVISION 5 POULE A

4. COMMISSION SPORTIVE JEUNES

FORFAIT GENERAL

- SU SCHILTIGHEIM DFU15 QUALIF. REGION POULE A

WEEKEND REPORT // Catégories - U18 à U11 (Masculins et Féminins)

La commission compétitions jeunes informe les clubs que le weekend report du 2ème brassage est prévu les 13/14 DECEMBRE 2025. Cependant, aucune rencontre de la D1, D2 ou D3 ne pourra se dérouler après 10 h 30 le dimanche 14 décembre afin que la commission puisse travailler déjà dimanche début d'après-midi à la composition des nouvelles poules.

Aucune dérogation au-delà de cette date ne sera acceptée.

POULES – RETRAITS

- BRUMATH 2 U11M DIVISION 2 POULE A
- SCHIRMECK 2 U11M DIVISION 3 POULE G
- WANGENBOURG/ENGENTHAL 1 U11M DIVISION 1 POULE D

5. COMMISSION DE CONTROLE

Les demandes de changement de brûlage par le club sont à transmettre par mail à la Commission contrôle (controle@basket67.fr) **avant 16h le mardi** pour être validées pour le weekend.

Modifications de la liste de brûlage/personnalisation à la demande des clubs et validée par la Commission Contrôle à compter du 29/10/2025 :

Club	Division/ Poule	Joueur remplacé	Remplacé par	BOI
ROSHEIM CA (035)	PRF A	EBER Pauline VT920321	WEYANT Cécile VT920612	BOI 18
STRASBOURG ELECTRICITE A.S. (051)	PRM A	MULLER Eliot VT030352	ROLET Maxime VT930348	BOI 18

6. COMMISSION DES OFFICIELS

ECOLE D'ARBITRAGE

Nous invitons tous les clubs à inscrire leur école d'arbitrage de niveau 1 sur FBI.

COORDONNEES DU REFERENT OFFICIEL CLUB

Afin de remettre à jour la liste des Référénts Officiels des Clubs, nous vous invitons à nous communiquer, via le lien Forms ci-dessous, le nom de la personne qui occupe cette fonction dans votre club.

Pour rappel, le Référént Officiel du Club sera le contact privilégié avec la CDO pour toutes questions en lien avec l'arbitrage (arbitre officiel appartenant au club, arbitre-club, école d'arbitrage, formation, etc.).

Lien questionnaire Forms : <https://forms.office.com/r/WfQMbrgRcQ>

Rappel ARTICLE 49.2. Procédure en cas de rencontre remise, non jouée ou de forfait

- Avertir le club adverse
 - Informer, si c'est le cas, le (les) arbitre(s) désigné(s)
- tout courrier concernant ces rencontres, devra **OBLIGATOIREMENT** être adressé à : competitions@basket67.fr (Seniors et U21) // competitionsjeunes@basket67.fr (U11 à U18) ET cdo@basket67.fr (Officiels)

Comme toute communication avec le Comité, il est indispensable de mettre en objet de vos mails la catégorie + F ou M + Division + poule + date. Aucun mail ne sera traité si l'objet n'est pas précisé dans son intégralité.

Rappel Article 53.1. Equipe déclarant forfait

Une équipe qui déclare forfait pour une rencontre officielle doit **OBLIGATOIREMENT**, dans les meilleurs délais, par les moyens les plus rapides, aviser le Comité Départemental, la Commission des Compétitions, son adversaire, les arbitres et le président de la CDO (adresse mail cdo@basket67.fr).

A défaut, en référence aux Règlements sportifs & financiers, et en cas de déplacement des arbitres officiels désignés, leurs indemnités de déplacement seront à la charge du club de l'équipe déclarant forfait.

FORMATION e-Marque V2

La Commission des Officiels organise 2 formations en visio-conférence via Microsoft Teams :

- le mercredi 5 novembre 2025 à 19h00
- le dimanche 9 novembre 2025 à 09h00

La présence d'au moins 1 représentant par club est vivement conseillée.

Nous vous invitons à vous inscrire, pour le **lundi 3 novembre 2025**, par le lien suivant : <https://forms.office.com/e/9X7vcYtuMr?origin=lprLink>

Les liens Teams seront transmis aux participants.

Les 2 intervenants à cette formation sont Messieurs KILIAN Francis et LELEU Laurent.

La Secrétaire Générale,
Blandine LE FRANC-LEHNEN

Le Président,
Yann MONTAGNE

